

Règlement de la résidence artistique Janel x Equinox

1. Présentation générale

La résidence artistique est située au cœur de Delémont à la Villa du Vorbourg qui est une demeure classée au début du XXe siècle, entourée d'un vaste parc arboré. Marquée par son histoire artistique et son patrimoine jurassien, elle offre un cadre unique mêlant calme, nature et inspiration. Ses espaces de vie chaleureux et sa proximité avec la ville en font un lieu idéal pour accueillir une résidence artistique tournée vers la création et le partage. **La résidence artistique se déroulera du samedi 17 octobre au samedi 31 octobre 2026.** Les œuvres créées pendant la résidence seront exposées durant un mois à la Galerie Artsenal à Delémont, du 31 octobre au 21 novembre 2026. **Le vernissage aura lieu le samedi 31 octobre 2026 à 11h00.** Six artistes de toute la Suisse, issus des arts visuels - dessin, peinture, photographie, vidéo, pratiques mixtes, etc. - seront invités à participer.

2. Présence et engagement

Les artistes sélectionné-e-s s'engagent :

- à être présent-es pendant toute la durée de la résidence, du 17 au 31 octobre 2026 ;
- à participer activement à la vie collective ainsi qu'aux échanges artistiques ;
- à être présent-es lors du vernissage de l'exposition ;
- à respecter le thème de la résidence : **la résistance.**



3. Conditions d'accueil

Pendant toute la durée de la résidence, les artistes bénéficient d'un **hébergement en chambre individuelle, du petit-déjeuner et du repas de midi**. Un espace de travail est également mis à disposition par la Galerie Artsenal. Les salles de bain, les douches et la cuisine sont des espaces partagés. Les artistes sélectionnés s'engagent à respecter les lieux et à disposer d'une assurance responsabilité civile valide.



4. Matériel et espace de création

Les artistes devront communiquer leurs besoins en fournitures et en matériel de création au plus tard le **8 août 2026**. Le montant maximum pris en charge par la résidence est de **150 CHF par artiste**. Les artistes sont invités à apporter leur propre matériel spécifique.

5. Activités culturelles

La résidence propose **plusieurs activités destinées à la découverte du territoire et au bien-être des artistes** : balade en extérieur dans le Jura, un spectacle au Théâtre du Jura, une visite du Musée jurassien, un atelier bien-être. Les activités ne sont pas obligatoires.

6. Exposition et vente

Une exposition collective sera organisée à l'issue de la résidence. Le vernissage est offert par la Galerie Artsenal et 1'500 flyers sont également pris en charge par celle-ci.

La vente des œuvres est possible. La galerie prélève **une commission de 35% sur chaque vente**. Les artistes dont **les œuvres n'auront pas été vendues devront les récupérer le samedi 21 novembre 2026** à la Galerie Artsenal à Delémont. Une œuvre parmi celles des six artistes sera sélectionnée comme don pour la résidence artistique.

7. Communication et droit à l'image

En participant à la résidence, les artistes **acceptent que des photos et vidéos soient réalisées et diffusées sur les réseaux sociaux et supports de communication**. Des vidéos de valorisation des artistes et de la résidence pourront également être produites et publiées.

8. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- un **CV** artistique
- une **lettre de motivation** en lien avec le thème de la résidence
- un **portfolio** (max 25mo)

Ces éléments doivent être envoyés par e-mail à l'adresse suivante :

janelfluri00@gmail.com

Seules les candidatures qui respecteront ces critères seront consultées par le comité de sélection.

La date limite de candidature est le **10 juin 2026 à 23h00**.

